



Chardonne, le 21 octobre 2024

Municipalité de Chardonne



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007

**Préavis n° 08/2024-2025 relatif à la demande de crédit de CHF 112'959.95 pour la rénovation de la clôture et du terrain de football situé sur la parcelle n° 2173, au chemin des Roches**

---

Au Conseil communal de Chardonne

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## **PRÉAMBULE**

La parcelle a été achetée en 2018 par la Commune à Swisscom Immeubles SA suite à l'acceptation, par le Conseil communal, du préavis n° 07/2018-2019.

Pour rappel, la Commune de Chardonne a, conformément à l'entrée en vigueur du Plan général d'affectation PGA en 2007, changé l'affectation du bien-fonds en le colloquant en zone verte A. Cette parcelle a été aménagée, par les soins de la Commune de Chardonne, en terrain de football, place de jeux pour enfants ainsi que des places de stationnement, sous sa pleine et entière responsabilité.

Le terrain de football est un lieu important pour les activités sportives de notre commune. Utilisé tant par les associations locales que par les habitants de la commune, il représente un espace essentiel pour la promotion du sport et de la santé.

Cependant, après plusieurs années d'utilisation, le terrain ainsi que sa clôture montrent des signes de vétusté. Pour garantir la sécurité des utilisateurs et offrir un cadre adéquat à la pratique sportive, une rénovation s'impose.

## **ETAT ACTUEL DE LA CLÔTURE ET DU TERRAIN DE FOOTBALL**

La clôture actuelle présente plusieurs sections endommagées ou fortement rouillées. Cela constitue un risque pour la sécurité des utilisateurs lors des matchs ou des entraînements.

En ce qui concerne le terrain de football, le gazon naturel montre des signes de dégradation, avec des zones d'usure importantes et des irrégularités.

## **OBJECTIFS DU PROJET DE RÉNOVATION**

Le projet de rénovation vise à :

- remplacer la clôture avec des matériaux modernes et résistants, assurant ainsi la sécurité des utilisateurs et une plus grande durabilité ;
- rénover le terrain de football pour offrir une surface plane, uniforme et adaptée à la pratique sportive ;
- installer un point d'eau.

## **DÉTAILS TECHNIQUES DE LA RÉNOVATION**

Pour la clôture, il est proposé de remplacer l'actuelle par une clôture résistante à la corrosion, d'une hauteur conforme aux normes de sécurité.

En ce qui concerne le terrain, la rénovation inclura le nivellement du sol ainsi que le remplacement du gazon naturel. Pour les équipements additionnels, il est envisagé de remplacer les cages de but mais également les filets.

Enfin, il nous semble également nécessaire d'installer un point d'eau permettant aux utilisateurs de se ravitailler facilement.

## **BUDGET ET FINANCEMENT**

Travaux préliminaires	CHF	11'556.65
Constructions	CHF	7'200.00
Superstructure	CHF	14'718.05
But	CHF	2'930.00
Pare-ballons	CHF	48'192.00
Plantation de 3 arbres d'ombrage	CHF	4'690.50
Point d'eau (SIGE)	CHF	3'350.60
Installation de 2 bancs	CHF	2'358.00
Total intermédiaire	CHF	94'995.80
Divers et imprévus (10%)	CHF	9'500.00
Total des travaux HT	CHF	104'495.80
TVA 8.1%	CHF	8'464.15
<b>Montant total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>112'959.95</b>

## **CALENDRIER DES TRAVAUX**

Les travaux devraient débuter au début de l'année 2025 avec une mise à disposition prévue pour l'été 2025. Bien évidemment, ces échéances peuvent varier en fonction des aléas de la météo.

Préavis n° 08/2024-2025 relatif à la demande de crédit de CHF 112'959.95 pour la rénovation de la clôture et du terrain de football situé sur la parcelle n° 2173, au chemin des Roches

## **BÉNÉFICES POUR LA COMMUNE**

Cette rénovation apportera plusieurs bénéfices pour la commune, à commencer par une sécurité renforcée. La nouvelle clôture sécurisera l'espace tout en protégeant les passants, et le terrain rénové offrira une surface de jeu adaptée pour les joueurs.

Elle apportera également un certain dynamisme sportif. En effet, une infrastructure modernisée encouragera davantage de jeunes et d'adultes à pratiquer des activités sportives, renforçant ainsi la vie associative de Chardonne.

Enfin, elle permettra également la valorisation du patrimoine communal. Une installation moderne et bien entretenue contribuera à l'image positive de la commune, et pourrait même attirer des équipes extérieures pour des matchs ou des événements sportifs régionaux.

## **ESTIMATION DES CONSÉQUENCES DU PROJET SUR LE BUDGET COMMUNAL ANNUEL**

En application de l'article 14 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, il est précisé ce qui suit concernant les incidences du présent préavis sur le budget communal :

<b>Années</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028 et ss</b>
Charges d'intérêt (2%)	2'260.00	2'260.00	2'260.00	2'260.00
Amortissement (10 ans)	4'096.00	4'096.00	4'096.00	4'096.00

## **CONCLUSIONS**

En conclusion, la rénovation du terrain de football et de sa clôture est une nécessité pour maintenir un espace sportif sécurisé et fonctionnel, tout en répondant aux attentes des utilisateurs et des citoyens de Chardonne. Nous vous invitons à soutenir ce projet, qui bénéficiera à l'ensemble de la communauté et renforcera la dynamique sportive de notre village. Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE**

VU le préavis n° 08/2024-2025 relatif à la demande de crédit de CHF 112'959.95 pour la rénovation de la clôture et du terrain de football situé sur la parcelle n° 2173, au chemin des Roches

OUI le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

OUI le rapport de la commission des finances,

### **décide**

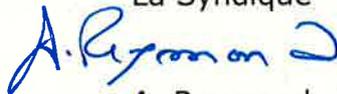
1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la rénovation de la clôture et du terrain de football situé sur la parcelle n° 2173, au chemin des Roches

Préavis n° 08/2024-2025 relatif à la demande de crédit de CHF 112'959.95 pour la rénovation de la clôture et du terrain de football situé sur la parcelle n° 2173, au chemin des Roches

2. de lui accorder à cet effet une dépense extrabudgétaire de CHF 112'959.95
3. d'amortir en partie cette dépense par le prélèvement d'un montant de CHF 72'000.00 sur la réserve portée au bilan sous no 9282.13 « Fonds de réserve places de jeux et sports »,
4. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 112'959.95 aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2021-2026, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
5. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet

Au nom de la Municipalité

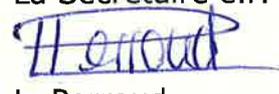
La Syndique



A. Reymond



La Secrétaire e.r.



L. Perroud

Municipale déléguée :

Mme Alice Reymond